

République Française
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
de VIEUX-THANN

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 25/10/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres votants : 19

Présents (18) : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

Procurations (1) : M. Jean-Claude SALLAND à Mme Fabienne CHRISTEN

Excusés (2) : Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Louis BIHR

Absente (1) : Mme Marie-Ange FINCK

A 19 heures, **M. le Maire** :

- **donne** lecture des procurations
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;
- **ouvre** la séance ;

- **1 - fixe l'ordre du jour** :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**
2. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

VIE INSTITUTIONNELLE

3. **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**
4. **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**
5. **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT « TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE »**
6. **PARTICIPATION POUR CONJOINT PAYANT AU REPAS DE NOËL DES AINES**

FINANCES ET VIE ECONOMIQUE

7. **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES**

VIE ASSOCIATIVE

- 8. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE VOLLEY
- 9. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN
- 10. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU VELO CLUB ETOILE 78 DE VIEUX-THANN
- 11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN
- 12. MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE SAINTE ODILE POUR LE CLUB DE HANDBALL

URBANISME – CONSTRUCTION – LOGEMENT - ACCESSIBILITE

- 13. APPROBATION D'UNE CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE SCI TALHEIM – BUDGET ATHANOR

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- 14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES CLASSES DE DECOUVERTES ECOLE JACQUES PREVERT ANNEE 2024-2025

SECURITE

- 15. APPROBATION DU PLAN DE GESTION DU TRAFIC DE LA RD1066 VALLEE DE LA THUR

PERSONNEL COMMUNAL

- 16. CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR FAIRE FACE A UN SURCROIT D'ACTIVITE
- 17. DECISIONS

DIVERS

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2024*(Réf. DE_2024_75)*

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

POINT 2 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE*(Réf. DE_2024_76)*

Le Conseil Municipal est invité à désigner le secrétaire de séance conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Brigitte WERMELINGER en tant que secrétaire de séance.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la désignation de Mme Marie-Brigitte WERMELINGER comme secrétaire de séance et comme secrétaire auxiliaire de séance Mme Amélie BOHN, Directrice Générale des Services, conformément aux articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT 3 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY*(Réf. DE_2024_77)*

M. le Maire explique qu'il y a lieu de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2023 de la Communauté de Communes de Thann Cernay.

L'année 2023 a été marquée par :

- La finalisation de la première tranche de l'itinéraire cyclable reliant Cernay et Aspach-le-Bas/Aspach-Michelbach. La seconde tranche est prévue pour 2024,
- L'ouverture du barreau routier reliant Vieux-Thann à la Zone d'Activités Thann-Cernay, améliorant ainsi sa desserte,
- La création d'un sentier viticole à Leimbach, enrichissant l'offre touristique,
- La réalisation des travaux à l'ancienne gare d'Aspach-Michelbach, quartier gare, contribuant à la préservation du patrimoine historique,
- La poursuite de la rénovation urbaine du quartier Bel-Air à Cernay et la démolition des deux tours du quartier Schuman à Thann,
- La finalisation du projet de pôle santé,
- La validation du projet de construction d'une nouvelle crèche,
- Travaux d'assainissement pour réduire les eaux claires parasites,
- Passage à l'éclairage public en LED,
- Développement de l'offre culturelle avec des spectacles allant à la rencontre des habitants,

- Le passage en nomenclature budgétaire et comptable M57 : nouveau cadre déployé par la DGFIP et la DGCL pour la modernisation des nomenclatures comptables des collectivités locales,
- La mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier (approuvé par le Conseil communautaire le 16 décembre 2023), destiné à recueillir les règles applicables au fonctionnement interne de la CCTC en matière financière et à faire progresser la collectivité sur le contrôle interne,
- La prise de compétence « Contribution au SDIS ».

❖ Développement économique :

- Implantation de l'entreprise TECNITUDE (conception et fabrication de bandes transporteuses) sur un terrain de 7 000 m²,
- Implantation de l'entreprise PROMEA (fabrication et entretien de réducteurs et engrenages) sur un terrain de 8 000 m²,
- Début des travaux d'implantation de l'entreprise CHRONOPOST sur un terrain de 21 000 m²,
- Ouverture d'un restaurant d'insertion, Le 240, par l'association ÉPICÉA,
- La Communauté de Communes Thann-Cernay a été partenaire du Forum de l'Emploi, réalisé le 23 novembre 2023 à l'Espace Grün à Cernay, qui a réuni près de 50 entreprises et organismes de formation professionnelle, et accueilli plus de 1 000 visiteurs en recherche d'emploi.

❖ Développement touristique :

- La CCTC a versé une subvention de fonctionnement de 327 975 € à l'office de tourisme de Thann-Cernay (OTTC),
- À l'occasion des 70 ans de la Route des Vins : création du sentier viticole du Gottestal à Leimbach avec l'OTTC et le Club Vosgien de Guewenheim,
- La communication a été repensée dans le cadre de la manifestation « Les portes de Noël au Pays de Thann-Cernay » notamment avec une affiche personnalisée pour chaque commune et un nom regroupant l'ensemble du territoire,
- Une étude (coût : 37 250 € HT) est en cours pour redéfinir le positionnement du Silberthal. Cette étude est financée à 80 % par l'État au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre du CPIER Massif des Vosges 2021-2027.

❖ Environnement :

- Dans le prolongement des années précédentes, la CCTC a mené et accompagné de nombreux projets GERPLAN, tous soutenus techniquement et financièrement par la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- **La poursuite de la rénovation d'un muret de pierre sèche à Vieux-Thann ;**
- La plantation d'arbres et d'arbustes d'espèces locales à Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach et Thann ;
- L'installation d'un hôtel à hirondelles à Thann et création d'un support pédagogique ;
- Les travaux du premier itinéraire cyclable entre Cernay et Aspach-le-Bas/Aspach-Michelbach se sont poursuivis sur toute l'année 2023 : finalisation en juin 2023 de la 1ère tranche reliant le rond-point de Saint-André à Cernay à l'entrée de la Ballastière à Aspach-le-Bas : 800 m linéaires ; démarrage en juillet 2023 de la 2e tranche depuis la Ballastière jusqu'à l'entrée du village d'Aspach-Michelbach : 2 km de longueur. Cet itinéraire cyclable se trouve majoritairement en site propre (voie verte). Un enrobé drainant permettant l'infiltration des eaux de pluie quand cela était réalisable a été posé. Cette réalisation est soutenue par la CEA (386 497 €), l'État dans le cadre du fonds national « mobilités actives » (454 570,46 €) et l'ADEME (programme AVELO2 sur les dépenses relatives à la maîtrise d'oeuvre pour 23 715 €).

En parallèle, les études pour la création de 2 nouveaux itinéraires se sont poursuivies. Confiées au cabinet BEREST, elles concernent : l'axe Roderen <> Thann / Vieux-Thann et l'axe Aspach-Michelbach <> Vieux-Thann.

La Communauté de Communes a délégué la compétence collecte et traitement des ordures ménagères au SMTC (Syndicat Mixte de Thann-Cernay) mais a conservé la facturation du service.

Les données quantitatives 2023 du Syndicat Mixte Thann-Cernay : 19 444 tonnes de DMA (déchets ménagers et assimilés) ont été collectées (*contre 20 622 tonnes de DMA en 2022*), soit 462,7 kg par habitant.

Les déchèteries d'Aspach-Michelbach et de Willer-sur-Thur sont gérées par prestation de service. Les marchés ont été renouvelés au 1er janvier 2020 pour une durée maximale de 8 ans, attribués à la société COVED.

Pour la déchèterie d'Aspach-Michelbach, la tendance globale est à la baisse avec 7 123 tonnes de déchets déposées en 2023 pour 69 027 passages.

Le dépôt de déchets pour la déchèterie de Willer-sur-Thur poursuit une tendance haussière avec 1 135 tonnes déposées pour 8 472 passages. Les professionnels accèdent uniquement à la déchèterie d'Aspach-Michelbach (sous certaines conditions et paiements selon les catégories de déchets). En 2023, 616 passages pros ont été décomptés (*contre 766 en 2022*), soit moins de 1 % de la fréquentation totale.

❖ Habitat et accessibilité :

La Ville de Thann a été retenue au programme national « Petites Villes de Demain », programme conçu pour soutenir, sur cinq ans (2021-2026), les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie montrant des signes de vulnérabilité.

Ce dernier implique la contractualisation d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cet outil vise à disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions : habitat, urbanisme, économie, commerce, politiques sociales, équipements publics, mobilités.

Le portage de cet outil a été délégué par la CCTC à la Ville de Thann afin que cette dernière puisse piloter les études préopérationnelles et la mise en place d'un programme d'actions spécifiques à la commune.

Néanmoins, la CCTC reste impliquée dans le suivi et l'élaboration de ce programme.

En 2023, l'État et la Collectivité européenne d'Alsace ont relancé la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2013- 2018. Plusieurs temps de concertation avec les EPCI se sont tenus en 2023 et devraient aboutir à une validation de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage et à une approbation définitive du SDAHGV 2024-2029 en 2024.

❖ Politique de la Ville :

- Projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air Cernay :

Le montant global du projet est de 6 556 551€ TTC avec une subvention de l'État et des prêts bonifiés de 2 638 569€ TTC.

L'opération d'aménagement menée par la CCTC bénéficiera d'une subvention de 25 720,70 € TTC pour un coût estimé à 102 882,78 € TTC.

- Transformation urbaine du Quartier Schuman à Thann - Démolition des deux tours :

Dans le cadre de la requalification du quartier Schuman lancée par Domial et la Ville de Thann débutée dans les années 2000, la démolition des deux tours situées aux numéros 17 et 19 comportant 49 logements locatifs sociaux a été entreprise en juillet 2023.

Le coût de l'opération est estimé à 2 300 000 € TTC. La CCTC y participe à hauteur de 700 000 €. Cette contribution financière fait suite à la fusion entre Domial et l'Office Public de l'Habitat de la CCTC en 2019 et s'inscrit dans la convention financière contractualisée entre les deux parties, en 2020.

❖ Développement culturel :

- La thématique de la saison 23/24 s'est déclinée autour de la notion d'engagement.
- Un marché de prestations cinématographiques a été conclu avec Ciné Croisière. Des séances de cinéma tout public sont proposées au Relais Culturel de Thann, avec une fréquence moyenne de 10 séances par semaine. Des séances pour les scolaires, dans le cadre du dispositif écoles et cinéma, sont également organisées à l'Espace Grün à Cernay et au Relais Culturel à Thann ;

- Le nouvel agenda culturel intercommunal a vu le jour. Arts'Thur est né en juin 2023. Ce quadrimestriel est édité à 3 000 exemplaires et est diffusé sur l'ensemble du territoire de la CCTC aussi bien dans les équipements de la CCTC qu'au cœur des villages dans des magasins de proximité ;
- Un très bon bilan pour la première édition de « l'été buissonner » (programmation estivale qui s'est tenue entre le 7/07 et le 31/08) ;
- En 2023, l'Abri mémoire a accueilli des expositions, a relancé un cycle de conférence et de projection, et a commencé à développer des ateliers de pratiques artistiques à destination de tous les publics ;
- L'école Artistique Thann-Cernay a augmenté son effectif passant à environ 433 élèves. En 2023, la CCTC a rehaussé sa subvention afin de permettre à l'EATC d'embaucher une musicienne (musicienne intervenante en milieu scolaire) ;
- Inaugurée en mai 2023, une Micro-Folie s'est installée au cœur de la médiathèque intercommunale de Thann (musée numérique, contenus de réalités virtuelles etc.) ;

❖ Finances :

L'exécution budgétaire 2023 a conduit à mandater **31 M€** en dépenses de fonctionnement et **14,6 M€** en dépenses d'investissement pour ce qui est du budget principal, soit un total de **45,6 M€**.

❖ Sport et Loisirs :

Travaux réalisés à la piscine intercommunale à Thann :

- Travaux sur la toiture mobile, bavette d'étanchéité
- Remplacement de siphons
- Aire de jeux
- Dalle béton sous les tables de pique-nique
- Étude de faisabilité pour la rénovation du système d'automatisation et du bassin extérieur

Travaux réalisés à la piscine intercommunale à Cernay :

- Achat de lampes pour le déchloramineur.

Des animations à « thèmes » sont également organisées telles que la visite du Saint-Nicolas et du Père Noël, l'aquacarnaval, concours de dessins pour les enfants de l'école de natation...

❖ Eau et assainissement :

- En parallèle du renouvellement régulier des réseaux, la recherche de fuites permet d'améliorer le rendement des réseaux. La mise en place en 2023 de loggers pour prélocaliser les fuites sur la régie facilite la recherche et augmente la rapidité des interventions. A suivre, la mise en place de la même technologie par SUEZ sur le secteur de Thann.

- En raison de déversements trop conséquents au milieu naturel, en périodes pluvieuses, les services de l'État ont mis en demeure la CCTC de mettre en conformité le système d'assainissement de Thann-Cernay. À noter que la station de Guewenheim est également concernée par une procédure similaire.

La recherche des zones contributives en eaux claires parasites se poursuit. Des travaux importants sur les réseaux sont et seront programmés dans les années à venir, notamment pour la déconnexion des eaux pluviales en collaboration avec les communes, l'étanchéité du réseau d'assainissement et la suppression des entrées d'eau claires.

- **Travaux : Vieux-Thann – rue des Bouleaux/Alsace/ Ardèche –** sur 850 ml, renouvellement du réseau d'assainissement en DN 700 pour suppression des eaux claires parasites et augmentation de la capacité des collecteurs / renouvellement de 300 ml de conduite eau potable en DN 300 / coordination avec la Ville pour l'infiltration des eaux de voirie

❖ **Ressources humaines :**

→ La CCTC compte 145 agents au 31/12/2023 dont 138 emplois permanents ;

→ La CCTC enregistre un taux de rotation de 10.79% : les départs sont compensés par le recrutement d'agents, même si la CCTC se heurte à des difficultés de recrutement, à l'instar de nombreuses collectivités de la fonction publique territoriale.

Mme Brigitte SCHMITT souligne la qualité du rapport établi par la Communauté de Communes THANN-CERNAY.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activité 2023 de la Communauté de Communes de Thann Cernay.

POINT 4 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

(Réf. DE_2024_78)

M. le Maire explique que comme chaque année, il y a lieu de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement présenté par la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Composé de 16 communes, le territoire est divisé en trois secteurs pour la partie assainissement :

- ✓ **Exploitation en régie** pour les communes de Cernay – Steinbach – Uffholtz – Wattwiller (16 577 habitants) ;
- ✓ **Gestion déléguée à SUEZ EAU FRANCE** pour les communes de Bitschwiller-les-Thann – Bourbach-le-Bas – Bourbach-le-Haut – Leimbach – Rammersmatt – Roderen – Thann – Willer-sur-Thur – **Vieux-Thann** (17 773 habitants) ;

- ✓ Gestion par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Doller (SIAEP) pour les communes d'Aspach-Michelbach – Aspach-le-Bas –Schweighouse-Thann (3 913 habitants).

Service Public de l'eau potable

Quelques chiffres concernant l'eau potable en 2023 :

	<u>Secteur en régie</u> <u>2022</u>	<u>Secteur en régie</u> <u>2023</u>	<u>SECTEUR DELEGUE A</u> <u>SUEZ</u> <u>2022</u>	<u>SECTEUR DELEGUE</u> <u>A SUEZ</u> <u>2023</u>
<u>Volumes distribués</u>	1 036 432 m ³	971 360 m ³	2 006 061 m ³	1 977 606 m ³
<u>Longueur du</u> <u>réseau</u>	131,132 kms	131,59 kms	149,78 kms	154 212 kms
<u>Nombre d'abonnés</u>	5 920	5 994	7 260	7 366
<u>Volumes facturés</u>	858 947 m ³	829 942 m ³	1 484 164 m ³	1 433 554 m ³

Service Public de l'assainissement

Quelques chiffres concernant l'assainissement en 2023 :

	<u>SECTEUR EN</u> <u>REGIE</u> <u>2023</u>	<u>SECTEUR</u> <u>EN REGIE</u> <u>2022</u>	<u>SECTEUR DELEGUE</u> <u>A SUEZ</u> <u>2023</u>	<u>SECTEUR</u> <u>DELEGUE A SUEZ</u> <u>2022</u>
<u>Volumes assujettis</u>	850 791 m ³	828 910m ³	715 962 m ³	719 701 m ³
<u>Longueur du réseau Eaux</u> <u>Usées</u>	108,16 kms	110,9 kms	172 798 kms	12 979 kms
<u>Longueur du réseau Eaux</u> <u>Pluviales</u>	39,30 kms	43,5 kms	46 818 kms	43 264 kms
<u>Nombre d'abonnés</u>	5 876	5 746	6 981	6 844

Programme prévisionnel des travaux sur le réseau d'eau en 2023 :

Vieux-Thann

- Route d'Aspach, rues des Hêtres, des Pins, des Chênes et de Reiningue : renouvellement et réhabilitation de 1 700 ml de réseau public d'assainissement;

À une question de M. Bernard FOHR demandant si la commune avait envisagé le passage en régie, M. René GERBER lui répond qu'il y a deux ans, la commune a décidé de rester en délégation de service public. En effet, les coûts d'un passage en régie sont beaucoup trop onéreux et volumineux (recrutement de personnels qualifiés, achat de matériels puissants etc.).

M. Bernard FOHR et M. Paul MEYER font état de leur insatisfaction et d'un manque de sérieux de la société SUEZ.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

POINT 5 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT « TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE »

(Réf. DE_2024_79)

Mme Suzanne BARZAGLI, Adjointe explique qu'il y a lieu de communiquer le rapport d'activité 2023 du Syndicat Territoire d'Énergie Alsace.

Les points forts de l'année 2023 sont:

- Signature du nouveau Contrat de concession gaz avec GRDF ;
- Les 25 ans du Syndicat ;
- Salon des Maires du Haut-Rhin 2023 ;
- Ateliers de mi-mandat de l'AMHR ;
- Offre Happy Gaz : aide destinée aux collectivités, aux particuliers et aux « petits professionnels » de 158 communes desservies par GRDF, qui choisissent une solution de chauffage gaz performante. L'offre est valable pour les installations facturées entre le 1er octobre 2023 et le 31 décembre 2024, dans les bâtiments construits depuis plus de 2 ans et où les compteurs gaz ont un débit $\leq 10\text{m}^3/\text{h}$.
- Nouvelles collectivités membres : adhésions de la Communauté de Communes de Sélestat (comprenant 12 communes) et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.
- Appel à projets Lum'ACTE : en 2023, Territoire d'Énergie Alsace a candidaté, pour le compte de ses membres, au sous-programme Lum'ACTE qui apporte un financement aux études relatives à la rénovation des parcs d'éclairage public.
- Programme ACTEE II SEQUOIA : Territoire d'Énergie Alsace a été désigné lauréat de l'appel à projets ACTEE II SEQUOIA en 2021 pour les territoires de Saint-Louis Agglomération ; Saint-Louis ; PETR Rhin Vignoble Grand Ballon et PETR Pays Thur Doller. Le programme, qui devait prendre fin en mars 2023, a été prolongé jusqu'en décembre. L'économe de flux, a visité 102 bâtiments dans 32 communes.
- Mise en service d'Infrastructures pour Véhicules Électriques : deux bornes ont été mises en service officiellement en 2023 (à FERETTE et ALTKIRCH).
- Mise en service d'une conduite de gaz entre le Sundgau et M2A.

Le résultat de clôture de 2023 fait apparaître un excédent de 3 405 692,84 (contre 1 670 789,27 € en 2022).

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont de 15 086 404 (contre 1 772 360,30€ euros en 2021). Les recettes de fonctionnement 2023 sont de 17 687 397€ (contre 8 293 942,13€ euros en 2022).

Les dépenses d'investissement sont de 651 961 € (contre 7 409 264,66€ euros en 2022). Les recettes d'investissement proprement dites sont de 9 069 834 (contre 4 317 916€ euros en 2022).

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

POINT 6 : PARTICIPATION POUR CONJOINT PAYANT AU REPAS DE NOEL DES AINES

(Réf. DE_2024_80)

M. le Maire explique qu'il convient de fixer le tarif de la participation pour conjoint payant pour la fête de Noël des Aînés qui se déroulera le dimanche 08 décembre 2024 à la salle polyvalente.

Les personnes âgées de 70 ans et plus résidants à VIEUX-THANN sont invitées par la commune. Tout autre accompagnateur est « conjoint payant ».

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le tarif à 30 euros TTC.

POINT 7 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

(Réf. DE_2024_81)

Mme Suzanne BARZAGLI, Adjointe explique que le comptable du Trésor demande l'allocation en non-valeur de produits et taxes irrécouvrables pour un montant total de 15.44€.

Il s'agit de remboursements de frais liés au fournisseur de téléphonie ORANGE (avoir).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les états des produits et taxes irrécouvrables dressés et certifiés par le comptable du Trésor qui demande l'admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion de la somme de 15.44 €;

VU le rapport et les pièces à l'appui.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **considère** que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement et que le comptable du Trésor justifie, conformément aux observations fournies, l'impossibilité d'exercer utilement des poursuites ;
- **décide** d'admettre en non-valeur la somme de 15.44 € ;

POINT 8 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE VOLLEY

(Réf. DE_2024_82)

M. René GERBER, 1^{er} Adjoint propose de maintenir la subvention pour l'association de volley à 1 530€ en 2024.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2024, chapitre 011, article 6574.

POINT 9 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN

(Réf. DE_2024_83)

M. René GERBER, 1^{er} Adjoint propose de maintenir la subvention du club ornithologique de Vieux-Thann à 400€ pour 2024, sous réserve de la transmission des documents nécessaires.

M. Jean-Bernard MULLER ne participe pas au vote.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2024, chapitre 011, article 6574.

POINT 10 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU VELO CLUB ETOILE 78 DE VIEUX-THANN

(Réf. DE_2024_84)

M. René GERBER, 1^{er} Adjoint propose de maintenir la subvention pour l'association Etoile 78 à 400€ pour 2024.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité : attribue la subvention visée plus haut ;

- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2024, chapitre 011, article 6574.

POINT 11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN

(Réf. DE_2024_85)

M. René GERBER, 1^{er} Adjoint explique que par courriel du 22 octobre 2024, le Club Ornithologique a sollicité la collectivité de VIEUX-THANN afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Concours Régional Est France se déroulant la semaine du 4 au 11 novembre 2024. Les dépenses ne seront certainement pas recouvertes par les recettes espérées.

La municipalité du 23/10/2024 propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 500€ TTC.

M. Jean-Bernard MULLER ne participe pas au vote.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ TTC au Club Ornithologique.

POINT 12 : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE SAINTE ODILE POUR LE CLUB DE HANDBALL*(Réf. DE_2024_86)*

M. René GERBER, 1^{er} Adjoint explique que par courriel du 09 octobre 2024, le club de Handball de VIEUX-THANN a sollicité la collectivité afin d'avoir un soutien financier dans le cadre de leur 2^{ème} salon « Zen&Créations ».

Les bénéficiaires seront intégralement reversés à 3 œuvres caritatives :

- la « Maison Rose de LUTTERBACH », association qui a pour vocation et objectif de leur offrir des soins de bien-être et des activités (sportives, artistiques...) aux personnes atteintes de cancer pour les accompagner pendant leur parcours de guérison ;
- « Salomé et l'oreille d'un ange », association qui œuvre pour aider ponctuellement une Vieux-Thannoise à financer son opération coûteuse pour les oreilles ;
- achats de tenues de sports aux nouveaux licenciés handicapés mentaux du club. En effet, le club de handball de VIEUX-THANN est le premier club du département 68 à créer une équipe de handball adapté.

En date du 23/10/2024, pour soutenir le club, la municipalité propose d'attribuer la gratuité de la salle polyvalente et la salle Ste-Odile durant le temps de la manifestation.

Mme Suzanne BARZAGLI ajoute que la gratuité se fait pour le Handball car il s'agit d'un événement caritatif contrairement à la manifestation (point n°11) du Club Ornithologique.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la gratuité de la salle polyvalente et de la salle Ste-Odile au club de Handball de VIEUX-THANN dans le cadre du salon « Zen&Créations ».

POINT 13 : APPROBATION D'UNE CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE SCI TALHEIM – BUDGET ATHANOR*(Réf. DE_2024_87)*

M. René GERBER, 1^{er} Adjoint explique que la société civile immobilière TALHEIM (qui représente Techni Tout Chauffage) située – 19A rue du Progrès 68570 SOULTZMATT souhaite acquérir une parcelle située sur le Parc d'activités de Vieux-Thann Centre, cadastrée :

Commune	Section	Parcelle	Adresse/lieudit	Superficie en are
VIEUX-THANN	6	289	Rue Ivan Kaemmerlen	26.30

Le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin, par son avis n° 2023-68348-51108 du 21 juillet 2023, estime la valeur vénale du terrain concerné et dépendant du budget ATHANOR à 2 500,- € H.T. (deux mille cinq cent euros hors taxes) l'are, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Ce bien est disponible à l'achat depuis plus d'une dizaine d'années, sans qu'aucun acheteur ne se soit manifesté. Il s'agit, là, d'une réelle opportunité pour la commune.

Une étude géotechnique des sols de type G1 ES + PGC a été réalisée afin de prémunir la commune contre tout recours ultérieur relatif à la nature des sols. Une mission de rétablissement des limites cadastrales a également été effectuée par le cabinet GEOP.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la cession de cette parcelle à la société civile immobilière TALHEIM, selon le prix fixé par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin, remis de 10%, soit 2 250,- € H.T. (deux mille deux cent cinquante euros hors taxes) l'are, soit un montant total remis de 59 175 € H.T. (cinquante-neuf mille cent soixante-quinze euros.).

À une question de M. Rodolphe KIRSCH demandant si la vente à un tiers privé pouvait entraîner la construction d'habitation dans le secteur, M. René GERBER précise que la vente à quiconque n'entraîne pas un changement des conditions d'occupation du terrain (cf. PLU zone artisanale). Mme Brigitte SCHMITT précise et confirme que l'habitat annexée à une entreprise peut avoir une taille jusqu'à 120m²

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** la délibération type suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin, par son avis n° n° 2023-68348-51108 du 21 juillet 2023;

Considérant que la cession de cette parcelle du Parc d'Activités de Vieux-Thann Centre à la société civile immobilière TALHEIM permettra à Techni Tout Chauffage une relocalisation de ses activités ;

- **décide** de céder à la société civile immobilière TALHEIM sise 19A rue du Progrès 68570 SOULTZMATT la parcelle suivante :

Commune	Section	Parcelle	Adresse/lieudit	Superficie en are
VIEUX-THANN	6	289	Rue Ivan Kaemmerlen	26.30

- **dit** que ladite cession se fait au prix total remis de 59 175 € H.T. (cinquante-neuf mille cent soixante-quinze euros.), l'acquéreur ayant en sus à sa charge les taxes et frais de notaire ;
- **autorise** M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la conclusion de l'acte de vente ;
- **charge** M. le Maire ou M. l'Adjoint délégué à l'urbanisme de signer l'acte.

POINT 14 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE ECOLE JACQUES PREVERT ANNEE 2024-2025

(Réf. DE_2024_88)

Mme Marie-Brigitte WERMELINGER explique que par courriel du 10 septembre 2024, l'école Jacques Prévert a sollicité la collectivité pour obtenir un soutien financier dans le cadre de classes découvertes (ensemble de l'école) du lundi 5 mai au mercredi 7 mai 2025.

La municipalité du 23/10/2024 propose d'attribuer la somme de 15€/élèves/nuitées.

L'ensemble des conseillers municipaux estiment que le budget alloué à ce projet demeure cher et le reste à charge élevé pour les parents d'élèves.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'attribution d'une subvention à l'école Jacques Prévert à hauteur de 15€/élèves/nuitées dans le cadre des classes découvertes du lundi 05/05/2025 au 07/05/2025.

POINT 15 : APPROBATION DU PLAN DE GESTION DU TRAFIC DE LA RD1066 VALLEE DE LA THUR

(Réf. DE_2024_89)

M. Rodolphe KIRSCH, Adjoint explique que par courrier daté du 02 mai 2024, le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, annonce à la commune, que le Plan de Gestion du Trafic de la RD 1066 – Vallée de la Thur atteint sa phase de mise en place opérationnelle.

Ce document opérationnel est le fruit d'une démarche fine et complexe conduite en lien étroit avec les conseillers du canton et l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux. Il permettra de gérer au mieux les futurs événements routiers perturbants en proposant des alternatives de déplacement adaptées et en assurant une gouvernance partagée entre la collectivité européenne d'Alsace, les communes et les forces de l'ordre.

Il convient de porter à la connaissance du Conseil Municipal la dernière version du Plan de Gestion du Trafic (PGT) constitué du volet organisationnel et du volet technique. Les fiches actions n°1a, 3a, 3b, 4 et 5 concernent particulièrement la commune.

Mme Brigitte SCHMITT trouve le plan très bien réfléchi et détaillé.

Les représentants de la commune n'ont à nouveau pas été informé par un incident arrivé récemment à TRONOX. Certes, celui-ci était sans gravité et a été rapidement maîtrisé mais les administrés étaient inquiets. Un minimum d'informations auraient permis de les rassurer par une communication de la collectivité.

M. Jean-Bernard MULLER, Mmes Fabienne CHRISTEN et Brigitte SCHMITT déplorent que l'entreprise chimique n'alerte pas la Mairie dès qu'un incident se produit et que l'entreprise chimique ne semble pas considérer la collectivité comme un partenaire incontournable pour gérer les informations de ces incidents auprès de la population. Un courrier devrait lui être rédigé en ce sens.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de gestion du trafic de la RD1066-Vallée de la Thur.

POINT 16 : CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR FAIRE FACE A UN SURCROIT D'ACTIVITE
(Réf. DE_2024_90)

M. le Maire explique qu'en raison de l'absence simultanée de plusieurs agents, il convient de créer un emploi temporaire d'adjoint d'animation pour faire face au surcroît d'activité au sein de la structure « Les Petits Futés ».

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la délibération type suivante :

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu** l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de l'emploi temporaire d'Adjoint d'Animation relevant des grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ou adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de service de 25.35/35^{ème}, en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

- **décide :**

Article 1^{er} : À compter du 07/11/2024, un emploi temporaire d'Adjoint d'Animation relevant des grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ou adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 25heures 35 minutes (soit 25,35/35^{èmes}), est créé pour une durée de 9 mois et 24 jours, soit jusqu'au 31/08/2025, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

POINT 17 : DECISIONS

Le Conseil municipal **prend acte des décisions** suivantes prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations données par délibérations du Conseil municipal **en date du 10 juin 2020**, aux termes des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Décision n°29/24 portant attribution avenant n°2 du marché de travaux de réhabilitation du complexe La Sapinette Lot 06 « Menuiserie extérieure bois », à la société FENORM, la modification du marché entraîne une augmentation de 4 795€ HT soit 5 754€ TTC (+1,90%) ;
- Décision n°30/24 portant attribution avenant n°3 du marché de travaux de réhabilitation du complexe La Sapinette Lot 11 « Menuiserie intérieure bois », à la société MENUISERIE BREY, la modification du marché entraîne une augmentation de 9 033,80€ HT soit 10 840,56€ TTC (+5.60%) ;
- Décision n°31/24 portant attribution avenant n°4 du marché de travaux de réhabilitation du complexe La Sapinette Lot 08 « Doublage, cloisons, plafonds », à la société PLAFOND GUIDON, la modification du marché entraîne une augmentation de 25 856,05€ HT soit 31 027,26€ TTC (+62.91%) ;
- Décision n°32/24 portant attribution avenant n°2 du marché de travaux d'amélioration fonctionnelle et énergétique de l'école maternelle « Les Coccinelles », à la société MENUISERIE BREY, la modification du marché entraîne une augmentation de 2 070.00€ HT soit 2 484,00€ TTC (+4.42%) ;
- Décision n°33/24 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain pour l'immeuble Section 02 n°85 – 4 rue Mertzdorff – 68800 VIEUX-THANN.

Décisions concernant les concessions au cimetière

- Accord pour l'achat au nom de Mme Carole BLUM d'une concession de columbarium, pour trente ans, à compter du 7 août 2024.
- Accord pour le renouvellement au nom de Mme Ida MORANI d'une concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 20 février 2024.
- Accord pour le renouvellement au nom de Mme Maria GONZALES d'une concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 18 juin 2022.
- Accord pour l'achat au nom de Mme Sylvie SCHNEIDER d'une concession de tombe, pour trente ans, à compter du 3 juillet 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

- *Visite à RAMMERSWEIER : M. Rodolphe KIRSCH tient à remercier le Maire pour la récente visite proposée aux conseillers municipaux à RAMMERSWEIER afin d'y rencontrer le conseil municipal allemand. Cette journée fût plaisante et enrichissante. M. Le Maire précise que la prochaine date de rencontre se déroulera comme chaque année le 06/12. Il espère une participation d'un maximum de conseillers municipaux.*
- *Dates des conseils municipaux : le Conseil Municipal de décembre prévu le 18/12/24 est avancé au 11/12/24 à 18h30. Ce dernier sera conséquent mais important. Il portera sur de nombreux points liés aux ressources humaines suite au projet d'instauration d'un protocole du temps de travail et d'un règlement intérieur (horaires de travail, primes des agents etc.). Le cabinet mandaté EPISTEME sera présent pour présenter le projet et répondre aux questions. La Responsable des Ressources Humaines et la Directrice Générale des Services seront également présentes pour les accompagner.*

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2024

Numéro d'ordre	Objet
DE_2024_75	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2024
DE_2024_76	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
DE_2024_77	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY
DE_2024_78	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE_2024_79	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT « TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE »
DE_2024_80	PARTICIPATION POUR CONJOINT PAYANT AU REPAS DE NOEL DES AINES
DE_2024_81	ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES
DE_2024_82	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE VOLLEY
DE_2024_83	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN
DE_2024_84	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU VELO CLUB ETOILE 78 DE VIEUX-THANN
DE_2024_85	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN
DE_2024_86	MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE SAINTE ODILE POUR LE CLUB DE HANDBALL
DE_2024_87	APPROBATION D'UNE CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE SCI TALHEIM – BUDGET ATHANOR
DE_2024_88	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE ECOLE JACQUES PREVERT ANNEE 2024-2025
DE_2024_89	APPROBATION DU PLAN DE GESTION DU TRAFIC DE LA RD1066 VALLEE DE LA THUR
DE_2024_90	CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR FAIRE FACE A UN SURCROIT D'ACTIVITE

Liste des membres présents lors de la séance :

M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 27 novembre 2024.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 heures 56 minutes.

LA SECRETAIRE DE SEANCE  MME MARIE-BRIGITTE WEMERLINGER	L'AUXILIAIRE DE SEANCE  AMELIE SARA	LE MAIRE  DANIEL NEFF
--	--	--

